



Septembre 2020

Objet : Aménagements raisonnables dans le cadre de besoins spécifiques

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Suite au *Décret du 7 décembre 2017, relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques* et à la Circulaire 6831 pour la mise en œuvre des aménagements raisonnables permettant l'accueil, l'accompagnement et le maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques ;

Nous vous invitons à **nous faire parvenir toutes informations utiles concernant l'état de santé ou les difficultés d'apprentissage** (troubles dys, TDA-H, problèmes psychologiques, physiques, ...) de votre enfant **sur base d'un rapport récent** (deux ans maximum) rédigé par un spécialiste (logopède, neuropsychologue, équipe médicale, ...).

En étroite collaboration avec l'équipe du Centre PMS, la liste des aménagements possibles et réalisables sera relayée auprès des professeurs et des éducateurs pour aider au mieux votre enfant.

Concrètement, si vous souhaitez que votre enfant puisse bénéficier de certaines adaptations spécifiques suite à un diagnostic émis **par un spécialiste**, nous vous demandons de **prendre contact** le plus rapidement possible, par téléphone ou par mail, **avec la directrice adjointe ou le Centre PMS** et de rassembler les documents suivants :

- Un document récent, de moins de deux ans, qui atteste du/des troubles d'apprentissages signé par un spécialiste ;
- Un rapport explicitant ses difficultés et ses besoins, rédigé également par un spécialiste.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous assurons, Madame, Monsieur, Chers parents, de notre entier dévouement.

La Directrice de l'AR Paul BRUSSON
Pascale MORTIER

La Directrice f. f. du Centre PMS
Catherine BECHET

A.R. PAUL BRUSSON
1, Rue Félix Bernard 4420 MONTEGNEE
04/263 73 63
www.armontegnee.be

CENTRE PMS WBE DE LIEGE
378, rue Saint Léonard 4000 LIEGE
04/227 11 71
secretariat.cpmsliege@belgacom.net



Septembre 2020

Par ailleurs, si votre enfant a **déjà bénéficié d'aménagements raisonnables l'année scolaire 2019-2020**, nous vous remercions de bien vouloir compléter le talon ci-dessous.

DOCUMENT A REMETTRE A L'EDUCATEUR/ L'EDUCATRICE

Je soussigné(e),

Responsable de l'élève, Nom : Prénom :

Élève de(classe et section).

vous informe que mon enfant a été diagnostiqué :

- Dyslexique
- Dyscalculique
- Dysorthographique
- Dyspraxique
- TDA (Trouble du déficit de l'attention) avec ou sans hyperactivité
- Autiste
- Dysphasique
- Autre :

Je joins une copie des documents récents attestant du/des troubles ou tout autre document relatif à son/leur évolution.

Vous pouvez me joindre auou par mail à l'adresse suivante : pour toutes informations complémentaires.

Date :

Signature :